

## Situation des marchés financiers et impact sur le fonds en euros à capital garanti de SURAVENIR

### 1°/ La politique de gestion financière de Suravenir face à l'effervescence des marchés financiers

L'imprévisibilité qui domine depuis plusieurs semaines les marchés financiers renforce peut-être vos inquiétudes sur les supports financiers de vos contrats d'assurance-vie souscrits chez Suravenir et notamment, sur le **fonds en euros à capital garanti, placement phare de l'assureur**.

Nous souhaitons vous faire part de notre analyse et de notre **stratégie de gestion financière**.

Le climat économique et financier de cet été a connu de nombreux rebondissements : élaboration difficile du nouveau plan d'aide à la Grèce de 110 milliards d'euros, publication de mauvais chiffres économiques aux Etats-Unis (consommation, emploi), difficultés aggravées pour l'Espagne et l'Italie, rumeurs concernant certaines banques françaises, dégradation de la note à long terme des Etats-Unis par Standard & Poor's<sup>1</sup> avec pour effet notamment le décrochage du marché actions et de certains indices, menace sur la notation française, tassement de la croissance mondiale au 2<sup>ème</sup> trimestre .

Le premier réflexe dans ce contexte de crise de la dette souveraine est de suivre l'actualité et de savoir la décrypter sans céder à l'alarmisme. La récente dégradation de la note américaine<sup>2</sup> est un bon exemple : la nouvelle est certes inédite mais elle n'était pas totalement inattendue. Quant aux autorités financières mondiales, elles ont tout de suite réagi pour s'adapter, dans un esprit d'anticipation et de mesure.

Depuis le début de la crise financière attachée aux obligations de certains Etats membres de l'Union Européenne, Suravenir, compte tenu de sa faible exposition à la dette souveraine (y compris dette bancaire garantie État) des États jugés "à risque" par la communauté financière, à savoir **Grèce, Irlande, Espagne et Portugal**, et dans une moindre mesure **Italie**, **n'a que très peu modifié sa politique d'investissement**.

---

<sup>1</sup> - **A quoi servent ces agences de notation ?**

Les agences évaluent la capacité de remboursement d'un emprunteur. Il en découle des taux d'emprunt différents en fonction de la qualité de l'emprunteur. L'importance de ces notations vient également du fait que la réglementation appliquée aux investisseurs institutionnels leur impose des investissements sur des emprunteurs avec les meilleures notations (le fameux AAA). Pour rappel, ces agences qui au début de leurs activités se concentraient notamment sur les entreprises, notent aujourd'hui 126 pays dont 16 seulement sont récompensés par le AAA (France, Allemagne, ...).

<sup>2</sup> - **Pourquoi la note souveraine des Etats-Unis a-t-elle été dégradée par l'agence de notation Standard & Poors ?**

C'était une décision cohérente et attendue par les marchés, même si elle arrive plus tôt que prévu; cette nouvelle notation traduit simplement la réalité de la dégradation des comptes publics américains depuis 2008 et l'insuffisance d'informations que nous avons sur le plan de consolidation budgétaire adopté par le Congrès Américain.

Clairement, le marché attend des informations claires et précises sur les modalités d'application (quand, comment, combien ...) La dégradation de la note reflète la détérioration du climat économique américain mais surtout, elle sanctionne l'incapacité des Démocrates et des Républicains à gouverner ensemble.

Au 31 août 2011, l'exposition aux dettes des Etats jugés « à risque » ne représente que 6,62% des actifs en valeur d'achat. Aucun renforcement n'a bien entendu été envisagé. Cependant, ce faible niveau d'exposition justifie la décision de Suravenir de conserver ses positions.

#### Exposition de l'actif général de SURAVENIR au 31 août 2011 aux pays précités

- En valeur d'achat (prix de revient)

Exposition de l'actif général SURAVENIR aux dettes des Etats « à risques »	En %
Etat PORTUGAIS	0.63%
Etat IRLANDAIS	1.90%
Etat ITALIEN	2.49%
Etat GREC	0.47%
ROYAUME D'Espagne	1.12%
<b>TOTAL</b>	<b>6.62%</b>

*Remarque : la communication en valeur d'achat a plus de sens pour l'appréciation du risque*

- En valeur de marché

Exposition de l'actif général SURAVENIR aux dettes des Etats « à risques »	En %
Etat PORTUGAIS	0.50%
Etat IRLANDAIS	1.54%
Etat ITALIEN	2.40%
Etat GREC	0.22%
ROYAUME D'Espagne	1.12%
<b>TOTAL</b>	<b>5.79%</b>

Cette faible exposition amoindrit de facto l'impact d'un éventuel non remboursement total ou partiel de la dette d'un de ces pays sur les performances futures du fonds euros de Suravenir.

#### Provisions sur l'actif général

- La provision pour dépréciation durable<sup>3</sup> s'élevait à 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 (en French GAAP) et à 126 millions d'euros en IFRS brute de PB (au 30 juin 2011),
- La provision pour participation aux excédents (PPE)<sup>4</sup> s'élevait à 143,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

<sup>3</sup> - Lorsque les assureurs enregistrent, pendant au moins six mois, une baisse sensible de la valeur de leurs actifs autres que les obligations, ils sont tenus de passer dans leurs comptes une « Provision pour dépréciation durable »

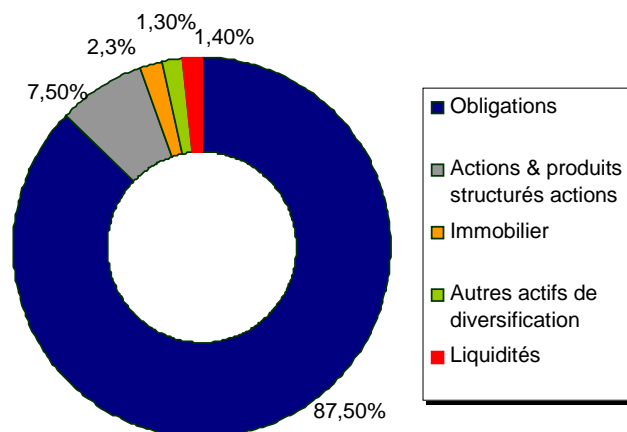
<sup>4</sup> - Les assureurs vie ont la possibilité de ne pas distribuer immédiatement la participation aux bénéfices prévue par la législation. Ils disposent en effet pour ce faire d'un délai de huit ans. Au lieu de la redistribuer immédiatement, l'assureur peut donc la provisionner dans un compte appelé « Provision pour participation aux excédents ».

## Le marché Actions

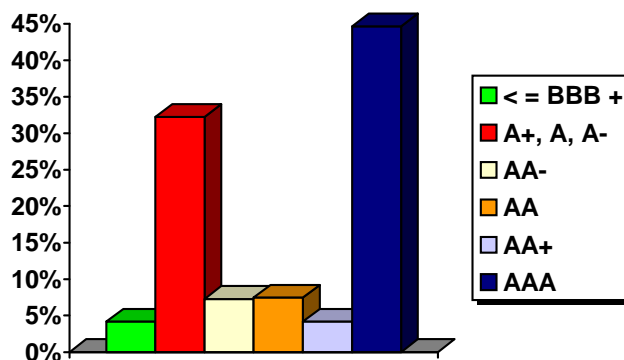
Les marchés actions ont dernièrement enregistré des baisses sensibles presque irrationnelles. En ce qui concerne la gestion du fonds en euros de Suravenir, nous avons décidé pour l'instant de maintenir nos positions. Nous sommes investis sur des valeurs de sociétés que nous connaissons bien et nous ne souhaitons pas vendre aux niveaux actuels que nous jugeons sous-évalués. Par ailleurs, l'allocation actions en direct ne représentant que 6% des actifs, il est important de relativiser la forte correction enregistrée ces dernières semaines sur les marchés actions.

## 2°/ Détails de l'actif général au 30 juin 2011

### Composition de l'actif général



### Notation des obligations détenues par l'actif général



### 3°/ Rappel du capital garanti et de l'effet cliquet attaché au fonds euros de Suravenir

Par ailleurs, il semble important de rappeler la « force » inhérente au fonds en euros à capital garanti. Ce dernier repose sur l'**actif général de Suravenir**. Placement sécuritaire par excellence, le fonds en euros à capital garanti permet de bénéficier d'un rendement régulier, versé chaque fin d'année.

En tout état de cause, **les fluctuations boursières ne peuvent délier l'assureur de sa garantie sur le capital<sup>4</sup>**. En outre, le fonds en euros bénéficie de "**l'effet de cliquet**" : **les intérêts sont définitivement acquis chaque année et portent eux-mêmes intérêts.**

Le fonds en euros de Suravenir regroupe les capitaux confiés par les adhérents aux différents contrats de la société. Il représente **plus de 19,5 milliards d'euros** au 31 décembre 2010.

Fidèle aux **valeurs mutualistes du Crédit Mutuel Arkéa**, la stratégie de gestion de cet actif est avant tout **prudente et sécuritaire** : elle est axée à plus de 80 % sur des obligations d'émetteurs de grande qualité.

Les garanties offertes dans le cadre des contrats en euro de SURAVENIR et la structure du bilan de la compagnie (stabilité des engagements de passif commercialisés par les réseaux bancaires) **permettent d'absorber les chocs extrêmes. En effet, SURAVENIR bénéficie via sa maison-mère, le Crédit Mutuel Arkéa, d'une garantie bancaire qui renforce encore sa solvabilité et sa solidité financière.**

Il convient en outre de rappeler que SURAVENIR dispose à ce jour d'un capital social entièrement libéré de **400 000 000 euros**.

Suravenir et le Crédit Mutuel Arkéa dont la notation Standard & Poor's LT/CT 2009 : **A+/A-1** et qui dispose d'un Ratio Tier One à 10,2 % (soit un niveau sensiblement supérieur à celui des principales banques françaises) continueront à investir au mieux de vos intérêts.

---

<sup>4</sup> - Plus précisément, l'assureur est tenu de rembourser à l'échéance une somme égale aux primes nettes (à laquelle il convient de retrancher les éventuels frais d'entrée) augmentée des intérêts capitalisés et diminuée des frais de gestion. Les intérêts versés chaque année restent définitivement acquis par le souscripteur.